

DM N° 2024 / 18

**REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE PALAU-DEL-VIDRE**

**DECISION DU MAIRE RELATIVE A LOCATION D'UN APPARTEMENT 5 PLACE DE LA
REPUBLIQUE**

Le Maire de la Commune de Palau-del-Vidre,

VU la délibération du 9 Juillet 2020 au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que M. EL BOUCHTI Abderrazzak, souhaite louer un appartement appartenant à la Commune et sis 5 Place de la République (1^{er} étage), il convient d'établir le bail correspondant,

DECIDE

Article 1^{er} : de procéder à la signature du bail pour l'appartement sis 5 Place de la République (1^{er} étage) appartenant à la Commune, avec M. EL BOUCHTI Aderrazzak à compter du 1^{er} Septembre 2024,

Article 2 : dit que cette location est consentie moyennant un loyer mensuel de 350 €

Article 3 : la présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme de donner d'acte.

Un extrait sera publié sur le site Internet de la Commune.
Expédition en est adressée à Madame la Sous-Préfète de Céret.

Fait à Palau-del-Vidre, le 29 Août 2024

Le Maire,

Bruno GALAN

